



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 juin 2026

Moisson : rappel des recommandations en période de canicule

Dans un contexte de fortes chaleurs et de risque élevé d'incendie, l'adaptation des horaires de moisson s'inscrit parmi les mesures de prévention mises en œuvre pour assurer la sécurité des personnes, protéger les cultures et préserver les territoires.

Les pratiques mises en œuvre par les agriculteurs conduisent naturellement à privilégier les travaux de moisson en début et en fin de journée, lorsque les conditions sont les plus favorables. Cette organisation contribue à limiter l'exposition aux fortes chaleurs, à réduire les risques liés à la fatigue et à assurer de bonnes conditions de travail pendant la campagne de récolte.

Limiter le risque d'incendie

Comme chacun le sait, les périodes chaudes et sèches rendent les parcelles agricoles et les zones environnantes particulièrement sensibles aux départs de feu. L'adaptation des horaires de récolte contribue directement à réduire ce risque, notamment lors des heures les plus critiques de la journée.

Rappel des bonnes pratiques essentielles

Au-delà de l'organisation du temps de travail, la vigilance et la préparation du matériel restent déterminantes :

- **Entretien rigoureux des machines agricoles** : nettoyage régulier, contrôle des systèmes d'échappement et des points de friction susceptibles de générer des étincelles.
- **Présence de réserves d'eau à proximité des chantiers** : afin de permettre une intervention rapide en cas de départ de feu.
- **Équipement des outils de travail adaptés**, notamment la herse armée, pouvant être utilisée pour étouffer rapidement un début d'incendie.
- **Surveillance active des parcelles** en cours de récolte et communication entre exploitants pour signaler toute situation à risque.

Un engagement collectif

La prévention des incendies est l'affaire de tous. Grâce à la vigilance et à l'engagement de chacun, il est possible de réduire les risques tout au long de la période des récoltes. Ces bonnes pratiques contribuent à préserver les récoltes, à protéger les personnes et les exploitations, et à renforcer la sécurité de nos territoires.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère de l'Intérieur

Tél : 01 40 07 22 22

service-presse@interieur.gouv.fr